

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44  
Website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Dixième session ordinaire**  
**25 – 26 janvier 2007**  
**Addis-Abeba (Ethiopie)**

**EX.CL/320 (X)**

**RAPPORT SUR LE SUIVI DU DIALOGUE AFRIQUE-UNION EUROPEENNE**

## RAPPORT SUR LE SUIVI DU DIALOGUE AFRIQUE-UNION EUROPEENNE

Dans le cadre du Dialogue Afrique-Union européenne, la septième réunion ministérielle de l'Union africaine et de la Troïka de l'Union européenne s'est tenue à Brazzaville (Congo) le 10 octobre 2006. Cette réunion qui a été précédée de la réunion des hauts fonctionnaires les 8 et 9 octobre 2006, a porté sur l'examen des questions relatives au renforcement du Dialogue entre l'Afrique et l'Union européenne, la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, l'intégration régionale, le commerce et les questions clé de développement. Un communiqué a été adopté à l'issue de la réunion.

Les questions suivantes ont été examinées par les ministres des Troïka :

- a) **Le renforcement du dialogue entre l'Afrique et l'Union européenne** : Les ministres se sont engagés à accélérer les travaux préparatoires du deuxième Sommet Afrique-UE prévu à Lisbonne en 2007, où la Stratégie de l'UA et de l'UE devrait être adoptée. La réunion a noté les progrès réalisés sur le projet de stratégie conjointe et a demandé sa finalisation dans les meilleurs délais.
- b) **La paix et la sécurité** : Les ministres ont salué les progrès réalisés par le Conseil de paix et de sécurité et les efforts déployés par les différentes parties pour ramener la paix et la stabilité dans les pays en situation de conflit. L'UE s'est engagée à poursuivre son appui aux activités de maintien de la paix et de reconstruction après les conflits.
- c) **La gouvernance** : Les ministres ont souligné la nécessité d'une collaboration entre l'UA et l'UE sur un ensemble de questions liées à la gouvernance et d'une amélioration de la gouvernance dans le secteur public et dans les entreprises. La réunion a noté que la partie africaine était encore au stade de l'examen de l'initiative de l'UE concernant la gouvernance. L'UE a indiqué qu'elle était disposée à soutenir le processus du MAEP avec éventuellement des ressources additionnelles.
- d) **L'intégration régionale et le commerce** : Les ministres ont salué les décisions du Sommet de l'UA de Banjul sur la voie à suivre pour la rationalisation des communautés économiques régionales (CER), et ont en particulier pris note du moratoire concernant la reconnaissance de nouvelles CER. Les ministres ont réaffirmé que les APE devraient être des instruments pour le développement, la réduction de la pauvreté et le renforcement du processus d'intégration économique en Afrique.
- e) **Les grandes questions de développement** : Les ministres ont salué la position africaine sur la migration et le développement de l'UA et ont pris note des résultats de la Conférence ministérielle Afrique-UE sur la migration tenue à Rabat les 10 et 11 juillet 2006 et des résultats du dialogue de haut-niveau

de l'ONU sur la migration internationale et le développement tenu à New York les 14 et 15 septembre 2006. Les ministres ont convenu que la Conférence ministérielle Afrique-UE aura lieu à Tripoli (Libye) les 22 et 23 novembre 2006, et que les hauts responsables se réuniront le 21 novembre 2006. Une déclaration et un plan d'action seront les principaux documents adoptés lors de cette Conférence sur la migration et le développement. Une copie du communiqué publié par les ministres est portée en annexe au présent document.

Le Conseil exécutif devrait prendre note des progrès réalisés dans le développement de la Stratégie de l'UA et de l'UE et invite la CUA à s'assurer que le Sommet de l'UA et de l'UE qui tarde à venir se tienne comme prévu sans compromettre la participation de l'Afrique. Le Conseil exécutif pourrait également inviter la Commission à élargir la consultation sur la Stratégie conjointe et à accélérer le processus afin de présenter ladite stratégie à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2007.



## **Communiqué final**

### **7<sup>IÈME</sup> - REUNION MINISTERIELLE DE TROÏKAS DE L'UA ET DE L'UE**

**Brazzaville, 10 octobre 2006**

Dans le cadre du Dialogue entre l'Union africaine et l'Union européenne, la septième réunion ministérielle des Troïkas de l'UA et de l'UE s'est tenue à Brazzaville en République du Congo le 10 octobre 2006. La réunion était précédée par une réunion de hauts fonctionnaires, tenue les 8 et 9 octobre 2006. La réunion des ministres était co-présidée par M. Erkki Tuomioja, ministre des affaires étrangères de la Finlande et président en exercice du Conseil de l'Union européenne et M. Rodolphe Adada, ministre des affaires étrangères de la République du Congo et président en exercice du Conseil exécutif de l'UA.

La délégation de la Troïka de l'UE était également composée de Mme Dorothee Janetzke-Wenzel, directeur des affaires africaines du ministère fédéral allemand des affaires étrangères, de M. Stefano Manservigi, directeur général du département de la Commission de l'Union européenne chargé du développement et des relations avec les pays ACP, et de M. Koen Vervaeke, chef du département des affaires africaines du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne. En outre M. Louis Amado, ministre d'état chargé des affaires étrangères du Portugal, était invité à participer à cette réunion.

La délégation de la Troïka de l'UA était composé de M. Lam Akol, ministre des affaires étrangères de la République du Soudan, M. G. O. Ajonye, ambassadeur de la République fédérale du Nigeria et M. Maxwell M. Mkwenzalamba, commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine.

## **PREAMBULE**

Les ministres se sont réunis aujourd'hui pour évaluer les progrès réalisés depuis la 6<sup>ième</sup> réunion ministérielle des Troïkas tenue à Vienne en Autriche le 8 mai 2006 et pour décider de la voie à suivre.

Les Ministres :

- *ont salué* les progrès réalisés dans la préparation de la Stratégie conjointe de l'UA et de l'UE et dans ce contexte *se sont engagés à* accélérer les travaux préparatoires du deuxième Sommet de l'UA et de l'UE à Lisbonne en 2007 ;
- *ont salué* la Déclaration conjointe de la Commission de l'Union européenne et de la Commission de l'Union africaine du 2 octobre 2006 ;
- *ont longuement débattu* sur les situations de conflit, notamment au Soudan et en Somalie ;
- *ont pris note* de l'initiative de gouvernance proposée par la Commission de l'Union européenne et se sont réjouis de l'intégration des questions de bonne gouvernance dans la Stratégie conjointe de l'UA et de l'UE ;
- *ont salué* la tenue du premier Forum des affaires de l'UA et de l'UE à Bruxelles les 16 à 17 novembre 2006 et de la tenue des Journées européennes pour le développement axées sur l'Afrique ;
- *ont décidé de* tenir la Conférence de l'UA et de l'UE sur la migration et le développement à Tripoli (Libye) les 22 et 23 novembre 2006 et ont souligné la nécessité d'en assurer la bonne préparation ;
- *se sont engagés à* accorder une plus grande priorité à la coopération dans le secteur des infrastructures et ont salué le lancement en juillet 2006 du partenariat entre l'UA et l'UE sur les infrastructures, qui constitue la réponse de l'UE au plan d'action pour les infrastructures du NEPAD de l'Union africaine.

### **1) RENFORCER LE DIALOGUE OU LA STRATÉGIE**

#### **a. Renforcer le dialogue en vue du Sommet de Lisbonne**

##### **Sommet de Lisbonne**

Se félicitant du renforcement du Dialogue entre l'Union africaine et l'Union européenne, notamment dans des domaines tels que l'élaboration d'une stratégie de l'UA et de l'UE, la migration, le développement et la coopération en situation de conflit, les ministres se sont engagés à accélérer les travaux préparatoires du deuxième Sommet de l'UA et de l'UE à Lisbonne en 2007, où la Stratégie conjointe devrait être adoptée.

##### **Coopération entre la Commission de l'Union européenne et la Commission de l'Union africaine**

Les ministres se sont félicités des conclusions de la réunion de la Commission de l'Union africaine et la Commission de l'Union européenne du 2 octobre 2006 qui a permis de renforcer le partenariat, et de la signature d'un Accord de financement de 55 millions d'euros pour le renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine par les présidents de la Commission de l'Union africaine et de la Commission de l'Union européenne, et *ont encouragé* la Commission de l'Union africaine, la Commission de l'Union européenne et le Secrétariat du Conseil à

renforcer leur concertation et à échanger les expériences, entre autres à travers le groupe de travail de l'UA et de l'UE.

#### **b. Stratégie conjointe de l'UA et de l'UE**

Les ministres ont pris note des progrès réalisés dans l'élaboration de la proposition d'un cadre stratégique de l'UA et de l'UE. Les ministres se sont accordés sur la feuille de route pour poursuivre les travaux, et ont mandaté le groupe d'experts composé des membres de la Troïka de mettre en application la feuille de route et de présenter les résultats lors de la prochaine réunion de la Troïka en mai 2007. Ainsi, les deux parties élaboreront la stratégie qui devrait être adoptée lors du 2<sup>ème</sup> Sommet Afrique-Europe à Lisbonne en 2007. Les directives données sont les suivantes :

- Le groupe d'experts reprendra les travaux sur le cadre en temps opportun et sur la base des éléments identifiés jusqu'ici.
- Les consultations devraient démarrer avec la société civile et d'autres parties prenantes dans tous les domaines concernant la Stratégie conjointe, notamment les réunions de janvier 2007. Les consultations par l'Internet permettront de préparer ces réunions et d'en assurer le suivi.
- Le Groupe d'experts examinera les résultats du processus de consultation en mars 2007.
- Sur la base des discussions en cours et des résultats du processus de consultation, le Groupe d'experts arrêtera le cadre final pour que la Troïka l'examine en mai 2007.
- Chaque partie consultera ses États membres selon les besoins.

#### **c. Matrice conjointe de mise en œuvre**

Les ministres ont examiné les modalités des prochaines mises à jour de la Matrice conjointe de mise en œuvre et ont approuvé la recommandation de la Troïka des ambassadeurs sur le changement de la périodicité des mises à jour de 3 à 6 mois. Les ministres ont également approuvé les autres recommandations des ambassadeurs contenues dans leur rapport du 22 septembre 2006.

## **2) PAIX ET SÉCURITÉ**

### **Soudan/Darfour**

Les ministres ont salué la Décision de la 63<sup>ème</sup> réunion du Conseil de sécurité et de sécurité (CPS) de l'UA tenue à New York le 20 septembre 2006, sur la prolongation du mandat de la mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) jusqu'au 31 décembre 2006, et les mesures initiales prises en vue de la mise en œuvre de l'Accord de paix sur le Darfour (APD).

Les ministres ont exprimé leurs profondes préoccupations concernant la sécurité et la situation humanitaire au Darfour et invité toutes les parties à mettre fin à tous les actes de violence et aux atrocités commises sur le terrain, et à respecter leurs engagements aux termes de l'Accord humanitaire de cessez-le-feu de N'djamena d'avril 2004, les protocoles d'Abuja relatifs à l'Accord humanitaire de cessez-le-feu de novembre 2004 et l'APD. Les ministres ont demandé aux parties qui ne l'ont pas encore fait de signer l'APD sans tarder.

Les ministres ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son appui à l'AMIS pour lui permettre d'exécuter efficacement son mandat. Ils se sont félicités notamment de l'appui promis par l'ONU à cet effet et accepté officiellement par le président soudanais dans sa lettre du 3 octobre 2006 au Secrétaire général de l'ONU et au président de la Commission de l'UA. Ils se sont également félicités des résultats des discussions impliquant le Gouvernement du Soudan, les Nations Unies, la ligue des États arabes et l'UA concernant le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies au Darfour, conformément au communiqué du CPS du 20 septembre 2006.

## **RDC**

Les ministres ont exprimé leur satisfaction quant à la réussite du premier tour des élections présidentielles et législatives du 30 juillet 2006. Ils ont salué la coopération entre l'UA et les missions d'observateurs des élections de l'UE, ainsi que l'appui de la communauté internationale, notamment la MONUC et l'EUFOR.

Rappelant les actes de violence commis en août, les ministres ont invité les deux candidats au deuxième tour des élections présidentielles à s'abstenir de tout acte de violence et à respecter les résultats finals du deuxième tour. À cet égard, ils ont également exprimé le soutien au travail du Groupe des sages de l'UA et de l'ONU.

Les ministres ont invité les deux candidats au deuxième tour des élections présidentielles à œuvrer en vue de la création de conditions favorables à la tenue des élections du 29 octobre 2006. Les ministres ont reconnu la nécessité de soutenir le processus jusqu'au renforcement des institutions issues des scrutins, ainsi que de contribuer à la reconstruction du pays. Ils ont salué les progrès réalisés dans la restauration de la confiance entre les pays de la région, notamment, dans le cadre des processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Mécanisme de la tripartite +1 et le Mécanisme conjoint de vérification entre la RDC et le Rwanda.

## **Burundi**

Les ministres ont salué l'Accord signé le 7 septembre 2006, entre le Gouvernement du Burundi et le PALEPEHUTU FNL. Ils ont invité toutes les parties burundaises à respecter leurs engagements respectifs dans un esprit de coopération, dans le cadre des accords qu'ils ont signés, afin de renforcer le processus démocratique, de respecter les droits de l'homme et de faciliter le processus de reconstruction après le conflit.

## **Côte d'Ivoire**

Les ministres ont exprimé leurs préoccupations quant à l'absence de progrès dans le processus de paix en Côte d'Ivoire qui entrave l'organisation des élections générales en octobre 2006, telles que prévues dans la Résolution 1633 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les ministres ont salué le travail effectué par le Groupe de travail international sur la Côte d'Ivoire depuis sa création en octobre 2005.

Après le Sommet de la CEDEAO tenu le 7 octobre 2006, les ministres ont salué les conclusions de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'UA qui indiquera la

voie à suivre et communiquera la résolution qui sera adoptée plus tard par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les ministres ont exprimé leurs préoccupations concernant la catastrophe humanitaire et environnementale provoquée par les déchets toxiques en septembre à Abidjan, et ont salué les efforts visant à clarifier les responsabilités et à aider les victimes.

## **Somalie**

Les ministres ont examiné les événements les plus récents survenus en Somalie. Ils ont réitéré la nécessité de poursuivre et d'appuyer les efforts en vue de la stabilisation de la situation de la sécurité en Somalie et de la consolidation du processus de paix et de réconciliation dans ce pays. Ils ont également réitéré leur appui aux institutions fédérales transitoires, ainsi qu'au dialogue entre les institutions fédérales transitoires et l'Union des tribunaux islamiques, facilité par la Ligue des États arabes dans le cadre de la Charte fédérale sur la transition en Somalie. Les ministres ont invité les parties à respecter les accords conclus jusqu'ici, à prendre des mesures immédiates visant à réduire les tensions existantes et à répondre aux aspirations des populations somaliennes pour la paix, la stabilité et la réconciliation.

Les ministres ont salué les efforts inlassables déployés par l'IGAD, avec l'appui de l'AU à travers l'IGASOM, pour apporter son appui à la sécurité et au renforcement des capacités institutionnelles aux institutions fédérales transitoires, appelant, à cet égard, la communauté internationale à apporter son aide et à engager toutes les parties à travailler pour le processus de paix en Somalie. À cet égard, ils ont invité toutes les parties à œuvrer pour l'élargissement du consensus en Somalie.

## **Reconstruction et développement après les conflits et Facilité pour la paix en Afrique**

Les ministres ont souligné l'importance de la reconstruction après les conflits comme élément des efforts visant à consolider la paix et à promouvoir le développement durable sur le continent. À cet égard, ils ont salué l'adoption par le Conseil exécutif de l'UA, à sa session tenue à Banjul en juin passé, d'un Cadre d'orientation sur la reconstruction et le développement après les conflits, ainsi que les mesures déjà prises en vue de la mise en œuvre du Cadre.

Les ministres ont demandé un appui durable pour les pays africains sortant de conflits, notamment, le Soudan, le Libéria, le Burundi, la RDC, la RCA et les Comores. Ils ont également souligné la nécessité de renforcer la coopération, notamment à travers l'échange d'expériences entre l'UA et l'UE à cet égard.

Les ministres ont en outre salué l'engagement de l'UE à soutenir le renforcement des capacités de l'UA dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Le soutien financier et technique substantiel pour le renforcement du développement de l'architecture africaine pour la paix et la sécurité sera apportée à travers la Facilité pour la paix en Afrique et d'autres sources de financement, ainsi que les instruments de gestion de crise de l'UE. Les deux parties ont examiné les propositions de l'UE sur le cadre d'appui aux capacités de prévention, de gestion et de règlement des conflits et ont reconnu que le renforcement de la contribution de



l'UA et des organisations sous-régionales au concept, aidera à définir l'approche globale de l'UE visant à soutenir le programme de paix et de sécurité en Afrique.

Les ministres ont exprimé leur satisfaction quant à l'appui substantiel continu de la Facilité pour la paix en Afrique aux opérations de la mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS), et ont salué notamment la reconstitution des ressources de la Facilité pour un montant de 50 millions d'euros, ainsi que la promesse de 30 millions d'euros à l'AMIS, portant le montant total de l'appui à la Facilité pour la paix en Afrique à 242 millions d'euros.

### **3) GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME**

#### **a) Gouvernance**

Les ministres ont reconnu l'importance d'avoir une approche globale à tous les aspects de la gouvernance, notamment les aspects politique, institutionnel, socio-économique, culturel et environnemental. Ils ont noté que le dialogue, la consultation et les incitations pour la réforme étaient susceptibles d'avoir un plus grand impact que la conditionnalité et les sanctions.

Les ministres ont salué, à cet égard, l'élaboration de l'Initiative de gouvernance proposée par la Commission de l'Union européenne et ont noté que cette initiative est toujours à l'étude par la partie africaine.

Les ministres ont souligné la nécessité de collaboration entre l'UA et l'UE sur un vaste éventail des questions liées à la gouvernance, notamment le développement institutionnel et le renforcement des capacités ; la promotion des élections libres, justes et démocratiques ; le respect des droits de l'homme et de peuples ; le constitutionalisme et le respect de l'Etat de droit ; la lutte contre la corruption ; la consolidation des systèmes efficaces de service public, la décentralisation efficace (gouvernance locale) et l'amélioration de la gouvernance dans la sécurité (réforme du secteur de la sécurité) et le secteur privé.

#### **b) MAEP**

Les ministres ont salué le progrès réalisé par le MAEP dans la promotion de la gouvernance en Afrique. Les ministres se sont également félicités des rapports des pays soumis par le Ghana, le Rwanda et le Kenya et ont exprimé leur satisfaction quant à la finalisation de leur évaluation par les pairs. Les ministres ont noté le progrès réalisés par le MAEP en Algérie, au Bénin, au Burkina Faso, aux îles Maurice, au Mozambique, au Nigéria, en Afrique du Sud et en Ouganda.

Les ministres ont reconnu l'urgente nécessité de trouver des ressources financières et techniques pour mettre en application les recommandations du MAEP et ont invité les partenaires à apporter leur aide. La partie européenne a confirmé qu'elle était disposée à poursuivre son appui au processus et aux réformes au niveau national. Les ministres ont également noté que même si de nombreux pays ont adhéré au MAEP, ils n'ont pas lancé le processus à cause du manque de ressources et de capacité technique. À cet égard les ministres ont exhorté le PNUD, en tant que coordonnateur des partenaires, à trouver les moyens d'aider ces pays à lancer rapidement le processus d'évaluation.

### **c) Droits de l'homme**

Les ministres ont réitéré l'engagement ferme de l'UA et de l'UE à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'Etat de droit comme conditions de base pour la paix, la sécurité et le développement. Ils ont également souligné l'importance de renforcer le rôle de la participation de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et de la création de ses réseaux et du dialogue, ainsi que la mobilisation des ressources pour soutenir les programmes connexes aux niveaux continental, régional et national.

Les ministres ont salué les progrès réalisés par l'Union africaine dans la création des institutions qui font la promotion et imposent le respect des droits de l'homme en Afrique, et notamment le lancement récent de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples à Banjul en Gambie.

Les ministres ont rappelé leurs discussions lors de la réunion ministérielle à Vienne, où ils se sont engagés à assurer le suivi de la situation des pays dans le cadre d'une mission de la Troïka modifiée composée des experts en matière de droits de l'homme des deux parties.

### **d) Lutte contre la corruption - rapatriement des capitaux et des biens culturels illégalement acquis**

Les ministres se sont félicités de l'entrée en vigueur de la Convention africaine contre la corruption, qui permet de renforcer la lutte contre la corruption et les pratiques de corruption et encourage la transparence et la responsabilité sur le continent. Les ministres se sont également félicités de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la corruption, de décembre 2005. Les ministres ont souligné la nécessité de la bonne exécution des conventions africaines et des Nations Unies contre la corruption et ont encouragé les préparatifs informels de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption de décembre 2006 en Jordanie, notamment la tenue des consultations sur le rapatriement des biens, l'assistance technique et la mise en place d'un mécanisme d'examen approprié.

Les ministres ont également réaffirmé leur responsabilité partagée, dans le contexte du Dialogue entre l'Union africaine et l'Union européenne, dans le rapatriement des biens illégalement acquis dans leurs pays d'origine. Les ministres ont donc invité toutes les parties concernées à éliminer rapidement les obstacles juridiques et autres entraves au rapatriement des biens illégalement acquis dans leurs pays d'origine en Afrique.

Les ministres ont réitéré les engagements qu'ils ont pris lors des réunions ministérielles de Bamako et de Vienne concernant le retour des biens culturels dans leurs pays d'origine.

#### **4) INTÉGRATION RÉGIONALE ET COMMERCE**

##### **a) Rationalisation des communautés économiques régionales, statut des accords de partenariat économique et commerce multilatéral**

Les ministres ont salué les décisions du Sommet de l'UA de Banjul sur la voie à suivre pour la rationalisation des communautés économiques régionales (CER) et ont notamment pris note du moratoire sur la reconnaissance de nouvelles CER. Les ministres ont pris note de la décision du Sommet de l'UA sur le rôle coordonné de la Commission de l'Union africaine avec les CER pour assurer la synergie optimale et l'harmonisation des programmes et des politiques dans et entre les CER. À cet égard, les ministres ont reconnu que la rationalisation des CER contribuerait à créer une masse économique considérable menant au renforcement des marchés régionaux et à favoriser la création d'un marché commun africain. Ils ont également reconnu que la rationalisation des CER et les négociations des APE sont des processus complémentaires qui permettront l'intégration économique régionale et l'utilisation des fonds régionaux prévus sous le 10<sup>ème</sup> FED.

Les ministres se sont également félicités de la composante du renforcement des capacités pour l'intégration régionale de la Commission de l'UA comprise dans la subvention de 55 millions d'euros accordée à l'Union africaine.

Les ministres ont rappelé que les APE devraient servir d'instrument au développement, à la réduction de la pauvreté et au renforcement du processus d'intégration économique en l'Afrique et l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. À cet égard, les ministres ont noté les progrès réalisés dans les négociations sur les accords de partenariat économique régionaux (APE) qui vont être finalisées en décembre 2007. Les ministres ont réaffirmé leur engagement aux négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce et ont regretté leur suspension. Ils ont estimé que cela ne devrait pas avoir un effet négatif sur les négociations des APE, car celles-ci peuvent déjà se dérouler sur la base des règles existantes.

Les ministres ont salué l'examen des APE qui sera mené dans le contexte de l'article 37.4 de l'Accord de Cotonou.

##### **b) Barrières non tarifaires**

Afin de conclure avec succès la création des marchés intégrés, les ministres ont noté qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des CER par l'élaboration d'un cadre juridique approprié régissant la qualité et les normes de production. L'exécution et l'application de ce cadre nécessitent des outils techniques dans un certain nombre de domaines tels que le contrôle de qualité et les normes sanitaires et phytosanitaires.

L'UE et l'UA partageront également les expériences sur les voies et moyens de faciliter le commerce en améliorant les régimes douaniers et en modernisant les méthodes de travail conformément aux meilleures pratiques. Toutes ces améliorations contribueront à créer un climat d'investissement favorable.

**c) Coopération pour la création d'un environnement favorable en vue de renforcer les capacités de production et d'investissement**

Les ministres ont pris note des efforts des pays africains pour réorganiser et développer le marché des produits africains. La Commission de l'UA devra, dans une plus large mesure, coordonner les efforts visant à créer un environnement économique favorable, en vue d'attirer les investissements nationaux et étrangers. Les ministres ont également souligné l'importance de la valeur ajoutée aux produits africains et encouragent vivement les efforts qui contribueront à atteindre ce but.

**d) Développement du secteur privé et Forum des affaires**

Les ministres ont noté avec satisfaction les progrès réalisés dans la préparation du premier Forum des affaires de l'UA et de l'UE qui se tiendra les 16 et 17 novembre 2006 à Bruxelles en Belgique. Les ministres ont noté la volonté de synchroniser la tenue de ce forum avec celle d'autres forums tels que le Forum de l'Union africaine sur le secteur privé. Les ministres ont salué la tenue des Journées européennes pour le développement à Bruxelles les 13 et 17 novembre et se sont félicités de l'importance accordée à l'Afrique.

**5) GRANDES QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT**

**a) Migration et développement**

Les ministres ont salué l'offre de la Libye d'accueillir la Conférence ministérielle de l'UA et de l'UE sur la migration et le développement en novembre 2006 et sont convenus que la Conférence se tiendrait les 22 et 23 novembre 2006 à Tripoli, précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires le 21 novembre 2006. Les ministres ont noté encore qu'une réunion préparatoire d'experts entre Troïkas élargies de l'UA et de l'UE se tiendrait les 26 et 27 octobre 2006 à Malte sous les auspices de l'UE. Ils sont convenus que le résultat de la Conférence serait une déclaration conjointe de l'UA et de l'UE importante et orientée vers l'action avec un mécanisme de suivi approprié.

Dans ce contexte, les ministres ont salué la position africaine commune de l'UA sur la migration et le développement, et ont noté les résultats de la Conférence ministérielle de l'UA et de l'UE sur la migration et le développement tenue à Rabat les 10 et 11 juillet 2006 et les résultats du Dialogue de haut-niveau de l'ONU sur la migration internationale et le développement tenu à New York les 14 et 15 septembre 2006.

**b) Grippe aviaire**

Les ministres ont exprimé leur préoccupation au sujet du retard accusé dans la mobilisation des ressources financières (30 millions d'euros) promises à Beijing et confirmées à Vienne pour soutenir les activités de l'Afrique pour la lutte contre la grippe aviaire. La partie européenne a reconnu le retard et a réaffirmé son engagement à réaliser des progrès concrets avant la réunion mondiale prévue pour les 6 et 7 décembre 2006 à Bamako au Mali.

### **c) Agriculture et environnement**

Les ministres se sont engagés à adopter des stratégies conjointes dans le secteur de l'agriculture et de l'environnement, notamment l'intégration des questions agricoles et environnementales dans le programme africain de développement.

Les ministres ont également reconnu la nécessité d'échanger les documents d'orientation appropriés sur l'agriculture tels que la Proposition pour un partenariat panafricain sur le développement agricole (PAPA), le Programme thématique sur la sécurité alimentaire (FSTP) de l'UE et les conclusions d'une étude sur les marchés communs africains et le document de synthèse et son calendrier pour la consultation sur les questions foncières de l'UA.

L'échange du « savoir-faire » et l'expérience politique renforceront la capacité de l'Union africaine dans le domaine des ressources naturelles de l'environnement et avec un accent particulier sur le développement des compétences sur les grands aspects tels que : (i) la désertification et la dégradation des terres ; (ii) le changement climatique ; (iii) les mesures de réduction des risques de catastrophes naturelles ; (iv) la surveillance de l'environnement ; (v) l'utilisation durable des ressources en eau douces, marines et côtières ; (vi) la gestion durable de la sylviculture ; et (vii) les relations conflictuelles et environnementales.

### **d) Infrastructures et énergie**

La Commission de l'Union européenne a informé les participants du lancement en juillet 2006 du Partenariat entre l'UA et l'UE sur les infrastructures, qui constitue la réponse de l'UE au Plan d'action à court terme du NEPAD sur les infrastructures. Les ministres ont salué le Partenariat, qui appuiera les programmes dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement et des TIC qui facilitent l'interconnectivité aux niveaux continental et régional. Une série d'actions à court terme en appui au partenariat a été identifiée, notamment l'appui institutionnel, les activités sectorielles et opérationnelles, et les projets phares.

Les ministres ont pris note de la formulation envisagée des politiques et des Plans directeurs de partenariat pour certains grands secteurs d'infrastructures et ont salué la coopération en cours entre les Commissions de l'UE et de l'UA à cet égard. Ces Plans seront utilisés pour lancer des actions prioritaires notamment les maillons marquants pour assurer l'interconnectivité en Afrique.

Les ministres ont salué la création du Fonds d'affectation spéciale de l'UA et de l'UE pour les infrastructures comme instrument innovateur, ouvert aux contributions des États membres de l'UE et d'autres partenaires, qui aidera à attirer les investissements en Afrique dans les secteurs des infrastructures et ont noté le rôle que les institutions et les acteurs africains joueront dans le fonctionnement de ce Fonds.

Dans le cadre des discussions entre les deux Commissions, les ministres ont pris note de la poursuite des travaux à l'UE pour un examen stratégique de l'énergie de l'Europe. Ils se sont engagés à renforcer le dialogue politique de l'UA et de l'UE sur l'énergie et ont demandé un partenariat global entre l'Europe et l'Afrique sur l'énergie, notamment l'exploitation durable des ressources.

### **e) Investissement dans les ressources humaines - emploi et santé publique**

Les Ministres ont pris note avec préoccupation de l'énorme problème de chômage qui se pose à la plupart des pays africains et leurs conséquences telles que la migration clandestine, l'abus des drogues, le crime et autres répercussions sociales. Ils ont souligné l'urgence nécessaire de résoudre la question du chômage, notamment pour la jeunesse. À cet égard, les ministres ont reconnu que les deux grandes priorités du renforcement de la coopération en matière d'emploi et de la politique sociale, qui ont un lien solide avec la migration et le développement, probablement en collaboration avec l'Organisation internationale du travail, sont :

- i. Le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou de 2004 sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, avec un accent sur le travail décent ; et
- ii. L'avis des experts et l'appui au développement en cours des cadres régionaux pour des programmes intégrés en Afrique.

Les ministres ont également souligné la nécessité d'accorder la priorité au développement des qualifications de la jeunesse et à l'emploi comme moyens visant à limiter la migration de main-d'œuvre et de crime.

Les ministres ont salué l'engagement de l'UE à apporter son appui au programme Nyerere, un programme d'échange d'étudiants à travers l'Afrique, pour compléter l'appui fourni dans le cadre du programme Erasmus Mundus, qui permet aux meilleurs étudiants africains de se rendre en Europe pour y suivre des études universitaires supérieures.

Préoccupée par le fardeau croissant de la maladie en Afrique, notamment le HIV et le SIDA, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies contagieuses, l'UE s'est engagée à aider l'UA à élaborer et à mettre en œuvre une feuille de route pour l'accès universel à la prévention durable, au traitement, aux soins et à la prise en charge envisagé dans la Déclaration de Gaborone (2005) et à l'appel à l'action d'Abuja (2006).

### **6) QUESTIONS DIVERSES**

Les deux parties ont partagé les informations sur les activités en cours avec d'autres partenaires, notamment sur le Sommet UE - Chine sur l'Afrique, le Forum Amérique du Sud - Afrique, le Forum Afrique - Chine et les Partenariats stratégiques avec l'Inde, le Brésil et la Chine.

Les ministres ont salué l'engagement des autres partenaires de développement à travailler ensemble en faveur de la paix, de la stabilité et du développement durable. Les deux parties ont également reconnu la nécessité pour tous les partenaires de promouvoir le partage des informations et de faire des rapports afin de rendre l'aide plus efficace.

La partie africaine a exprimé ses préoccupations au sujet de la question l'immigration et de la libre circulation liée aux conditions d'entrée et de séjour dans les pays de Schengen.

La partie africaine a demandé que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion ministérielle de la Troïka. La partie européenne a pris note de cette demande.

Les ministres ont décidé de tenir de la 8<sup>ème</sup> réunion ministérielle des Troïkas de l'UA et de l'UE le 15 mai 2007 à Bruxelles.

***Pour la partie de l'UA***

.....

***Pour la partie de l'UE***

.....

2007

# Rapport sur le suivi du Dialogue Afrique-Union Europeenne

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3489>

*Downloaded from African Union Common Repository*